

 **DECRET** N° 75/534 du 11 décembre 1975

PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET 75/425 DU 24 SEPTEMBRE 1975 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET NOMINATION DES OFFICIERS D'ACTIVE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE.-

--0--

- VU - LA CONSTITUTION ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DECRET 74/354 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE ;
- VU - LE DECRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉFENSE ;
- VU - LE DECRET 74/356 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ;
- VU - LE DECRET 75/425 DU 24 SEPTEMBRE 1975 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET NOMINATION DES OFFICIERS D'ACTIVE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE N° 055/PCE/MON DU 25 NOVEMBRE 1970 FIXANT LES MODALITÉS D'AVANCEMENT DES MILITAIRES OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

 **DECRETE :**

ARTICLE 1ER.- LE PARAGRAPHE VII DE L'ARTICLE 1ER DU DECRET 75/425 DU 24 SEPTEMBRE 1975 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET NOMINATION DES OFFICIERS D'ACTIVE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE EST RECTIFIÉ COMME SUIVIT :

(AVANCEMENT ECOLE)

A.- ARMÉE DE TERRE

VII.- SECURITE PUBLIQUE

AU LIEU DE :

MALEKAMA ANTONIN

L I R E :

MBOUALA - AKIANA

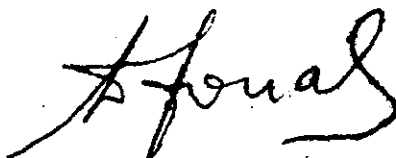
MAURICE

LE RESTE SANS CHANGEMENT.-

ARTICLE 2.- LE MINISTRE, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ETAT, CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS, CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DECRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA./.-

/- AIT A BRAZZAVILLE, LE 11 décembre 1975

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,



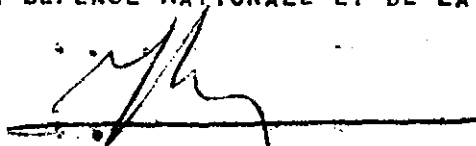
COMMANDANT MARIEN NGOUABI.-

LE MINISTRE DES FINANCES.



ADRYSONSE P. O. A. T. Y

LE MINISTRE, DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ETAT,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA
SÉCURITÉ.



COLONEL YHOMBY-OPANGO JOACHIN.-